



**PROCÉDURES DE SÉLECTION  
CHAMPIONNATS CANADIENS OUVERTS  
JUNIORS (**U21**) ET SENIORS**

**SAISON 2025-2026**

## 1. ÉLIGIBILITÉ

- **U21 (juniors)** : Athlètes nés entre 2011 et 2006\*, ceinture bleue et plus.
- **Seniors** : Athlètes nés en 2011 ou avant\*, ceinture marron et plus.

Un classement distinct est établi pour :

- U21 et Seniors
- Filles et garçons

Un athlète identifié athlète précoce sera éligible pour les catégories U21 et seniors, conformément à la procédure d'identification exceptionnelle décrite à la section 5.

### Critères additionnels :

- Être citoyen canadien ou résident permanent.
- Exception : les athlètes d'âge U21 et plus jeunes ayant **au moins 2 saisons d'adhésion à Judo Canada** ou un **statut d'immigrant reconnu par la FIJ**.
- La responsabilité revient à l'athlète et son club de s'assurer que l'athlète répond aux critères mentionnés plus haut (résidence, citoyenneté, etc.). Une preuve de statut pourra être demandée par Judo Québec ou Judo Canada.

## 2. ACTIVITÉS DE CLASSEMENT

Les compétitions U21 et Seniors qui attribuent des points pour la saison 2025-2026 sont :

### 2.1 Compétitions U21 (juniors) :

- Championnat canadien ouvert U21 2025
- Omnium du Québec U21
- Championnat provincial U21/Senior Élite (**obligatoire pour la sélection**)
- Deux (2) meilleurs résultats des 4 tournois identifiés «Développement» dans la catégorie U21/Senior :
  - Coupe Louis Page
  - Développement Repentigny
  - Coupe Gadbois
  - Coupe Daniel-Hardy

### 2.2 Compétitions Seniors :

- Championnat canadien ouvert seniors 2025
- Omnium du Québec seniors
- Championnat provincial U21/Senior Élite (**obligatoire pour la sélection**)
- Deux (2) meilleurs résultats des 4 tournois identifiés «Développement» dans la catégorie U21/Senior :
  - Coupe Louis Page
  - Développement Repentigny

- Coupe Gadbois
- Coupe Daniel-Hardy

### 3. ATTRIBUTION DES POINTS

#### 3.1 Tournois de sélection (Championnats canadiens et provinciaux, Omnim du Québec)

Nb. de combattants	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>
<b>1</b>	0				
<b>2</b>	400				
<b>3 – 4</b>	400	325			
<b>5 à 8</b>	400	325	250		
<b>9 à 16</b>	400	325	250	150	
<b>17 et plus</b>	400	325	250	150	100

#### 3.2 Tournois développement

Nb. de combattants	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>
<b>1</b>	0				
<b>2</b>	200				
<b>3 – 4</b>	200	162.5			
<b>5 à 8</b>	200	162.5	125		
<b>9 à 16</b>	200	162.5	125	75	
<b>17 et plus</b>	200	162.5	125	75	50

#### 3.3 Règles générales

- Les points sont cumulatifs et déterminent le classement final.
- Seuls les **2 meilleurs résultats** aux tournois identifiés «Développement» de chacun des compétiteurs seront conservés pour le classement final.
- Obligation de combattre dans la catégorie de poids visée pour la sélection pour les Championnats canadiens lors du Championnat provincial.
- Points du Championnat canadien ouverts 2025 :
  - 100% des points si même catégories de poids et division d'âge.
  - 50% des points si changement de catégories de poids
  - 0% si changement de division d'âge.

### 4. CAS DE SÉLECTION

- **Athlètes brevetés par Sports Canada** : Sélection automatique\*.
- **Champions canadiens U21 et Seniors (2025)** : Sélection automatique s'ils demeurent dans la même catégorie de poids et à la condition de participer au Championnat provincial 2026.
- Points au classement national :
  - Les athlètes U21 ayant un minimum de **150 points au classement national U21**, sélectionné en U21 et seniors.

- Les athlètes Senior ayant un minimum de **50 points au classement national Senior** (classement IJF).
- La date de référence pour l'obtention des points est le 1<sup>er</sup> octobre 2025 ou après.
- **Autres sélections** : sélection selon les quotas fixés par Judo Québec :
  - 5 athlètes par catégorie ( $\leq 24$  participants au Championnat provincial)
  - 7 athlètes par catégorie ( $> 24$  participants au Championnat provincial)

\*Un athlète breveté par Sport Canada qui désire combattre lors des Championnats canadiens ouverts U21 et/ou Seniors dans une autre catégorie de poids que celle dans laquelle il (elle) a obtenu son brevet doit aviser par courriel, Jessika Therrien ([jtherrien@judo-quebec.qc.ca](mailto:jtherrien@judo-quebec.qc.ca)) au plus tard à la date limite d'inscription régulière aux Championnats canadiens.

## 5. CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

- **OBLIGATOIRE** : Camp d'entraînement préparatoire aux Championnats canadiens les 25-26 avril 2025 (Montréal et Beauport)
- Participation requise aux **trois (3) entraînements** pour confirmer la participation.
- Sanction (à venir)

## 6. CAS D'EXEMPTION

- La participation au Championnat provincial est obligatoire mais la sélection parmi les 5 premiers\* au classement provincial est facultative pour :
  - Les athlètes d'âges U21 ou plus élevés identifiés de **niveau «relève» ou «élite»**;
- Un athlète d'âge **U18**, déjà sélectionné pour participer aux Championnats canadiens U18, sera sélectionné pour participer aux Championnats canadiens U21, s'il :
  - A participé dans la division senior dans l'un des tournois suivants : Est du Canada 2025, Omnium 2025, Ontario Open 2025, Pacifique 2026, Edmonton 2026
- Un athlète d'âge **U18**, déjà sélectionné pour participer aux Championnats canadiens U18, sera sélectionné pour participer aux Championnats canadiens seniors, s'il :
  - a participé dans la division senior dans l'un des tournois suivants : Est du Canada 2025, Omnium 2025, Ontario Open 2025, Pacifique 2026 ou Edmonton 2026.
  - **ET** avoir des points au classement national junior ou senior à l'exclusion des points obtenus lors des Championnats canadiens U18 2025.

- Athlète d'âge **U21** ou plus jeune sélectionné en Senior mais non sélectionné en fonction du quota fixé par Judo Québec dans sa catégorie d'âge réelle, sera sélectionné pour sa catégorie d'âge réelle à condition qu'il ait participé au Championnat provincial dans sa propre catégorie.

## 7. CHANGEMENT DE CATÉGORIE DE POIDS

- Perte de **50%** des points pour tout changement de catégorie de poids.

## 8. TOURNOIS INTERNATIONAUX

- Athlète sélectionné par Judo Québec/Canada pour un tournoi ou un camp de niveau international qui entre en conflit avec l'Omnium ou le Championnat provincial (date de combat ou dernier jour de camp est sept (7) jours avant ou après), obtient les points équivalents à son rang au classement provincial par rapport à la position réelle obtenue par l'athlète québécois qui termine à ce rang.
  - Exemple : L'athlète est 2<sup>e</sup> au classement provincial U18-73kg. Le 2<sup>e</sup> québécois termine en 5<sup>e</sup> position lors du tournoi. L'athlète recevra les points de 5<sup>e</sup> position si la catégorie regroupe 9 athlètes ou plus, donc 150 points).
- L'athlète sélectionné par Judo Québec/Canada pour un tournoi ou un camp niveau international qui entre en conflit avec le Championnat provincial l'athlète pourra bénéficier d'une exemption pour ce tournoi, si le combat ou le dernier jour du camp d'entraînement est sept (7) jours avant ou après le Championnat provincial.

## 9. CAS DE BLESSURE

En cas de blessure lors de l'Omnium du Québec ou le Championnat provincial, l'athlète qui aura notifié sa blessure par écrit avant un tournoi provincial de sélection (selon la procédure qui suit) se verra allouer :

**Première fois :** la moitié des points correspondant à son classement provincial par rapport à la position réelle obtenue par l'athlète québécois qui termine à ce rang, au moment du tournoi. (même procédure que exemption pour tournoi international)

**Deuxième fois :** le quart des points correspondant à son classement provincial par rapport à la position réelle obtenue par l'athlète québécois qui termine à ce rang, au moment du tournoi. (même procédure que exemption pour tournoi international)

- Pour justifier l'absence dû à une blessure, il est de la responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur d'aviser le bureau de Judo Québec inc. à [jtherrien@judo-quebec.qc.ca](mailto:jtherrien@judo-quebec.qc.ca):
- Avis par courriel avant\* le tournoi.
- L'avis doit inclure :
  - Date de la blessure
  - Description de la blessure et date estimée de retour au sporté
  - **Billet du médecin** justifiant l'absence.
- En cas de délai trop court entre le moment de la blessure et le tournoi, un courriel devra être acheminé à Jessika Therrien AVANT le tournoi et un délai de cinq (5) jours suivant le tournoi sera accordé pour transmettre les pièces justificatives.
- Aucun point ne sera alloué pour les tournois identifiés «développement».
- Dans certaine situation, un billet d'un physiothérapeute ou thérapeute du sport pourrait être accepté.

\* Aucun suivi ne sera fait par Judo Québec.

#### **Blessure lors de l'Omnium du Québec**

- Si l'athlète n'avait pas participé à la Coupe Louis Page, les points cumulatifs seront octroyés sur la base du classement de l'athlète lors de sa participation au tournoi suivant.
- Les points seront octroyés sur la base du classement des résultats des athlètes québécois. Par exemple, si l'athlète blessé à l'Omnium se classe 2<sup>ième</sup> au tournoi développement suivant et que dans cette catégorie de poids, les athlètes québécois se sont classés 2<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> Lors de l'Omnium (position 1 et 3 à d'autres provinces/pays), alors, l'athlète aura la moitié des points de 5<sup>ième</sup> place pour l'Omnium.

#### **10. ATHLÈTE PRÉCOCE**

Un directeur technique peut demander une identification à titre d'athlète précoce pour un athlète 1<sup>ère</sup> année U16 (2012).

Si la demande est approuvée par le comité d'excellence de Judo Québec et par Judo Canada, l'athlète deviendra éligible à la sélection en fonction des critères de sélection.

#### **Marche à suivre :**

- a. Vérifier l'éligibilité de l'athlète en ligne sur le site de [Judo Québec](#) (âge, ceinture, domination dans sa catégorie, manque d'adversaire de façon répétée).

- b. Effectuer les tests physiques obligatoires.
- c. Compléter le formulaire de Judo Québec au plus tard 2 semaines avant la fermeture des inscriptions pour le tournoi ciblé.
- d. [Formulaire demande identification Athlète précoce](#)
- e. Lorsque la demande sera approuvée par le comité d'excellence de Judo Québec, Judo Québec acheminera la demande à Judo Canada.

## **11. PRÉCISION – Catégorie avec un seul participant**

Lorsqu'une catégorie compte un seul athlète pesé lors d'un tournoi :

- Aucun point n'est attribué.
- La participation est toutefois enregistrée avec la mention «0».
- Si un athlète est le seul de sa catégorie au moment de la sélection, le Comité d'excellence évaluera le dossier de l'athlète (présences en camps d'entraînement, performances dans les catégories supérieures, etc.). L'athlète pourra être sélectionné au mérite, s'il y a lieu.

## **12. REGLE DU HANSOKU-MAKE DIRECT**

**12.1** Hansoku-Make pour cause de comportement **contraire à l'éthique et à l'esprit sportif** :

- Ne reçoit aucun point de classement.
- Est considéré comme n'ayant pas participé au tournoi.

**12.2** Hansoku-Make pour une **action dangereuse contre son adversaire** mais qui n'est pas jugée comme une cause de comportement contraire à l'éthique et à l'esprit sportif :

- Recevra les points de classement acquis jusqu'au moment de la disqualification.

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé dans ce document, sans discrimination et englobe toutes les personnes, peu importe leur genre.